

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 3

Artikel: Trimardage et secours en nature
Autor: Lässer, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Trimardage et secours en nature.

Par *W. Lässer*, Aarau.

Si une grande partie de la population ignore complètement cette question, si des organes d'Etat tels que les préfets et les chefs de police, qui ont une place stable, traitent les trimardeurs de *vagabonds*, nous ne pouvons rien attendre d'autre de la mentalité qui règne dans ces milieux; mais on ne peut que regretter de voir qu'actuellement encore de larges sphères de la classe ouvrière organisée ignorent tout de cette question. Quel dommage que nous ne trouvions plus aujourd'hui parmi nos jeunes éléments que peu d'ouvriers ayant le courage de se mettre en route pour parcourir le monde, pour apprendre à connaître les hommes et les différents peuples. Toutefois, ceux qui volontairement ou par la force des circonstances partent sur le trimard sont dignes que l'on s'occupe d'eux et que l'on allège leur sort partout où nous en avons l'occasion.

Ce fut encore un mérite particulier de feu le camarade *Dürr*, que le comité de l'Union syndicale suisse ait fait preuve d'une pleine compréhension à l'égard de cette question. C'est ce que nous lisons dans son rapport aux comités centraux et aux membres des fédérations syndicales suisses 1924—1927, pages 102—104, où le secrétariat de l'Union syndicale précise nettement son attitude à l'égard de cette question.

Les chiffres des rapports annuels du comité directeur de la Fédération intercantonale pour les secours en nature pour 1926 nous démontrent également que le trimardage n'appartient absolument pas au domaine du passé. Nous y constatons qu'il fut octroyé dans 16 cantons fédérés 110,919 secours en 1924, 132,664 en 1925 et 152,367 en 1926. Le tableau suivant renseigne sur la nationalité des trimardeurs et le degré de fréquentation des passades:

Cantons	Suisses	Allemands	Français	Autrichiens	Italiens	Divers
Argovie	18,780	153	—	85	44	53
Appenzell (Rh.-Ext.)	2,369	12	—	10	7	7
Bâle-Campagne	2,927	24	7	7	3	—
Bâle-Ville	1,507	71	2	30	1	10
Berne	44,566	277	33	120	59	123
Fribourg (Morat)	500	3	—	10	2	4
Glaris	2,353	28	—	12	12	9
Lucerne	7,542	92	—	64	29	28
Nidwald	370	14	—	—	2	3
St-Gall	14,428	120	6	81	97	46
Schaffhouse	2,298	37	—	19	13	3
Schwyz, Einsiedeln et March	1,827	16	—	15	13	—
Soleure	4,054	43	—	29	20	17
Thurgovie	13,040	141	—	71	65	12

Cantons	Suisse	Allemands	Français	Autrichiens	Italiens	Divers
Zoug	1,268	19	—	10	8	1
Zurich	31,661	221	—	120	126	58
Total 1926	149,490	1271	48	683	501	374
1925	131,058	599	25	357	328	297
1924	109,483	399	51	463	142	381

En 1926, il y a eu 1,88 % d'étrangers, en 1925 1,21 % et en 1924 1,29 %.

Ces chiffres sont intéressants, non seulement à cause qu'ils dépendent de la grandeur du canton, mais parce qu'ils font très bien ressortir le traitement et la compréhension dont les trimardeurs sont l'objet dans les cantons précités, soit de la part des préposés aux secours en nature ou de la police qui s'acquittent de leur tâche avec plus ou moins de tact.

Nous avons d'autres chiffres du canton d'Argovie à disposition pour démontrer que cette déduction n'est pas faite à la légère. Le canton d'Argovie a octroyé les secours suivants de 1920—1926:

1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
5614	17,961	13,834	11,664	9966	14,788	19,115

La crise de 1921 ressort ici particulièrement; nous constatons ensuite un recul jusqu'en 1924, et depuis 1925 se manifeste une nouvelle hausse qui doit être attribuée à l'introduction du repos dominical des trimardeurs, question dont nous nous occuperons encore à la fin du présent exposé.

Le degré de fréquentation des différentes passades est également intéressant, et c'est la station de Zofingue qui se fait le plus remarquer ici, ce qui est dû à l'amélioration des conditions des passades.

En 1923, il fut octroyé 496 secours à Zofingue; en 1925, le nombre s'éleva à 1641 et en 1926 à 2029. Depuis 1923 le nombre des secours a donc quadruplé. Le chiffre de fréquentation de l'année 1923 nous paraît trop faible, eu égard à la situation géographique et aux conditions économiques de Zofingue. La passade se trouvait dans un hôtel où l'on informait à chaque occasion les trimardeurs de la répugnance que l'on avait de les héberger; finalement on supprima entièrement les secours sans s'inquiéter de les remplacer. La distance des stations environnantes est cependant grande. C'est pourquoi nous avons cherché et trouvé la compréhension nécessaire auprès du conseil communal de cette localité, auquel nous avons demandé la création d'une nouvelle passade. Attendu qu'il n'y a des aubergistes à Zofingue que pour recevoir des gens ayant davantage d'argent que les trimardeurs, nous n'eûmes pas d'autre alternative que de créer des locaux appropriés dans le bâtiment pénitenciaire du district, mais avec une séparation d'avec les prisonniers. Le nombre croissant des voyageurs prouve clairement que la solution trouvée est satisfaisante malgré le bâtiment de mauvais augure.

Les trimardeurs ne sont pas prétentieux; l'aspect ou le nom du bâtiment leur importe peu. Mais ils sont contents lorsque la personne chargée de les nourrir et de les coucher possède encore une certaine dose de compréhension humaine à leur égard. Et la possibilité offerte à Zofingue du repos dominical pour les trimardeurs prouve que pour ceux-ci cette jouissance de se reposer après un long voyage est si grande que même l'aspect peu engageant d'une prison de district ne les rebute pas. Pendant l'année dernière il a été délivré à Zofingue 2029 cartes de secours, dont 1005 sont établies pour le repos dominical. Pour ceux qui douteraient encore de la valeur de ce repos dominical, ces chiffres doivent leur montrer clairement combien une telle institution est indispensable. On en est encore plus convaincu lorsque l'on constate qu'en raison de leur âge la plupart des trimardeurs ne le sont que par force. L'âge des personnes secourues en 1926 dans les 16 cantons fédérés était le suivant:

au-dessous de 20 ans	20—30	30—40	40—50	50—60	60—70	plus de 70 ans
3249	22,892	27,647	39,865	34,719	10,400	621

Ces chiffres sont une terrible accusation contre le régime économique et social actuel. Ils constituent une revendication directe pour l'introduction d'une assurance vieillesse et invalidité par la Confédération. Ils nous montrent les effets de la politique des patrons en vertu de laquelle les ouvriers ayant dépassé l'âge de 40 ans ne sont plus engagés dans une entreprise industrielle. *Le 61 % des trimardeurs sont âgés de plus de 40 ans*; ils ont dépassé l'âge où l'on change encore volontairement de place; ils sont pros-crits et sans soutien et personne ne sait où le lendemain les conduira. L'on comprend aisément que de telles victimes visitent volontiers les passades où elles peuvent au moins se reposer depuis le samedi soir au lundi matin sans être tracassées et en se sentant traitées en êtres humains. Ces chiffres alarmants devant lesquels notre jeunesse passe sans aucunement s'en émouvoir ont tout de même fait surgir certaines craintes à l'Office fédéral du travail, et celui-ci cherche maintenant à créer des institutions pour soustraire à la vue du public ces exclus de la production, afin que leur nombre croissant ne révolutionne finalement les organisations ouvrières. Chaque canton veut maintenant fonder des colonies d'ouvriers d'après le modèle de Herdern en Thurgovie ou de Tannenhof à Grossen Moos (canton de Berne). En procédant ainsi l'on a déjà prévu que le perfectionnement de la technique et l'effet de la rationalisation allaient faire de nouvelles victimes qui chômeraient en permanence. Comment pourrait-on accorder des prolongations de la durée du travail si ces gens sont continuellement au chemin! Nous voyons comme la question du chômage et celle des secours en nature sont étroitement liées et comme les clients des passades doivent fournir l'argument aujourd'hui pour créer des institutions éloignées du reste des hommes, institutions où l'on recevra égale-

ment dans la suite ceux qui ont cru jusqu'à maintenant pouvoir s'établir quelque part.

Le rapport de la fédération intercantonale renseigne également sur la *charge financière*. Les frais totaux pour les secours en nature s'élèvent à fr. 296,699.— en 1925 et à fr. 340,541.— en 1926; cela fait en moyenne pour 152,367 secours un montant de fr. 2.23, dont fr. 1.90 pour la couche et fr. 1.— pour le repas de midi. La différence provient de ce que l'on renonce facilement en été au repas de midi dans l'unique but d'avoir encore droit plus tard à la couche, car un trimardeur n'ose visiter qu'une fois la passade dans l'espace d'une demi-année. Nous voyons également ici comment ces voyageurs doivent encore économiser sur le manger, parce que leur sort est tellement incertain.

Si nous soulevons cette question dans la *Revue syndicale*, cela est uniquement pour attirer l'attention de toute la classe ouvrière sur ces institutions. Il ne sera pas difficile d'obtenir une représentation et un droit de discussion dans les commissions cantonales. Depuis que je fais partie d'une commission cantonale, j'ai pu constater que, pour autant que l'on peut fournir des preuves aux autres membres, l'on trouve également de la compréhension auprès des autorités. Il faut faire complètement disparaître l'erreur que nous avons affaire ici avec des vagabonds. Chaque trimardeur désirant bénéficier des secours en nature doit dans la règle présenter sa carte au poste de police cantonale, où ses papiers font préalablement l'objet d'un examen approfondi. En 1925, 1273 trimariteurs ont été refusés et en 1926 1717. Nous constatons donc qu'une certaine sélection est déjà opérée ici et je puis dire, en me basant sur l'expérience que j'ai faite actuellement dans le contrôle des auberges et autrefois comme trimardeur, que ces camarades de la grande route sont absolument dignes de notre attention et de notre appui.

Peut-être nous demandera-t-on: Comment les organisations peuvent-elles faire quelque chose dans ce domaine? La réponse à cette question réside dans la compréhension que les collègues qui ont eux-mêmes parcouru les grandes routes d'Europe pourront éveiller dans leurs syndicats ou dans les organisations du parti, et cela dépendra ensuite du tact et de l'initiative des dirigeants des organisations compétentes. Nous insistons particulièrement pour que l'on consacre une grande attention aux auberges existantes. Les chiffres de fréquentation fournissent ici les meilleurs points de repère. Il ne suffit naturellement pas qu'un camarade aille boire de temps en temps une chope à l'auberge, mais l'on devrait visiter les locaux mis à disposition; l'on devrait chercher à savoir si l'auberge a été reprise par pures raisons d'intérêt ou bien si le préposé a quelque sentiment humain à l'égard des trimariteurs. Qui-conque a bénéficié lui-même de l'hospitalité des diverses auberges sait combien les expériences faites ici sont de nature différente. L'attitude de certains agents de police, doit également faire l'objet

de quelque attention. Nous avons connu des gendarmes qui ne purent pas dissimuler un bon cœur sous leur tunique et firent preuve de compréhension; nous en avons vu d'autres par contre qui brûlaient de faire sentir aux clients leur supériorité sociale et leur autorité. Dans les endroits où règne une telle mentalité une amélioration par l'intervention des organisations ouvrières ne sera pas difficile à atteindre. Nous désirerions avant tout que les organisations ouvrières déploient partout toutes leurs forces pour l'introduction du repos dominical des trimardeurs. Notre exemple de Zofingue devrait être imité partout. S'il n'y a que quelques localités où le repos dominical des trimardeurs est en vigueur, l'on court le danger que tous les voyageurs se rendent dans ces endroits-là le samedi soir. Il en résulterait des frais élevés pour ces stations, ce qui pourrait facilement avoir pour conséquence de les amener à supprimer le repos dominical. Si ce bienfait était général, les charges se répartiraient équitablement et les trimardeurs seraient ainsi secourus sans que les frais ne pèsent que sur quelques stations isolément.

Notre désir tendant à ce que des cartes de bain soient délivrées aux trimardeurs pendant la saison froide, a également rencontré chez nous, auprès des autorités du canton d'Argovie, une pleine compréhension. Pour celui qui doit dormir tous les soirs dans un autre lit, dont la lingerie est limitée au strict nécessaire, un bain de temps en temps est une nécessité, et c'est avec un réel plaisir qu'il est fait usage de cette possibilité. Souvent l'on jette loin des souliers, des chaussettes et des habits qui, lorsqu'ils sont lavés, sont acceptés avec reconnaissance par les auberges, pour les remettre aux nécessiteux.

A part cela, il existe encore d'autres moyens de venir en aide aux trimardeurs, ainsi en leur donnant divers renseignements et en leur aidant à trouver un emploi.

Si ce bref exposé réussit à éveiller l'intérêt des organisations et des lecteurs de la *Revue syndicale* pour nos camarades de la grande route, une partie du but se trouve ainsi atteint, et si l'intérêt grandit par suite de propre initiative et après examen de la chose de telle sorte que l'on puisse réaliser partout pratiquement ce genre de secours, le trimardeur s'apercevra alors que la solidarité n'est pas un vain mot. Et dans de telles situations de pareils témoignages restent gravés dans chaque homme et constituent le meilleur appui pour plus tard.